

Dans le cadre du programme résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie intitulée

Artiste rencontre ...territoire (A.R.T.)

La ville d'Hirson

et la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France

lancent un

**appel à candidatures
en direction des auteurs de Bande-Dessinée
et/ou illustrateur jeunesse,**

en vue d'une résidence-mission confiée à un artiste

1 - Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes mais aussi de tous les autres habitants de son territoire, la ville d'Hirson s'engage en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC) dans la réalisation d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique tout au long de la vie.

Cette possibilité est proposée à un auteur de bande-dessinée désireux de contribuer de manière forte à une dynamique d'appropriation collective du patrimoine présent sur la communauté de communes du Pays des trois rivières, tout en le revisitant à l'une de ses recherches et démarches propres. L'auteur aura à inclure les structures, associations, acteurs investis dans la valorisation de la lecture publique afin que l'écrit et l'illustration aillent au plus près des habitants en imaginant des lieux inédits de rencontre et de partage (cafés, en cœur de village chez l'habitant, dans une cour de récréation, ou au sein de l'Hirson livre, salon du livre du territoire ...)

Ce présent appel à candidatures est plus précisément encore destiné à rechercher un artiste, dont le travail s'inscrit délibérément dans le champ de la création contemporaine et qui convoque régulièrement ou de manière plus ponctuelle la question **du patrimoine qu'il soit immatériel, bâti et architectural, culturel, environnemental.**

Cette recherche de présence artistique correspond également au souhait des différents partenaires de contribuer ainsi à la constitution du parcours d'éducation artistique et culturelle qui doit être garanti à chaque enfant, chaque adolescent et chaque jeune adulte, dans ses différents temps : scolaire, péri-scolaire et hors-scolaire.

Au-delà de cette jeunesse, c'est l'ensemble des habitants de la communauté de communes du pays des trois rivières qui est donc concerné et donc susceptible de participer à cette dynamique. Cette notion d'appropriation collective mais aussi participative étant souhaitée comme centrale dans l'acte de candidature des artistes intéressés.

Les partenaires de cette résidence-mission sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'action culturelle comme de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc ...

Qu'est-ce qu'une résidence-mission à des fins d'EAC ?

Les résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie sont menées en faveur de toute la population mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la communauté de communes des Trois Rivières, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Une résidence-mission repose :

- **sur une grande disponibilité de l'artiste – résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.

- **sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence- mission.

-

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Pour en savoir plus : [« qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? »](#)

2- Photographie du territoire

La communauté de communes des Trois Rivières

Située au cœur d'un territoire verdoyant, la communauté de communes des Trois Rivières regroupe 26 communes et 20 779 habitants du département de l'Aisne, dans une région riche en patrimoine historique, culturel et naturel. Ce regroupement a pour but de favoriser le développement économique, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, tout en valorisant l'identité locale.

Un patrimoine historique et culturel remarquable

Le territoire des Trois Rivières est marqué par une histoire riche et variée. Il abrite de nombreux sites historiques témoignant des époques passées, tels que des églises, des châteaux médiévaux et des vestiges archéologiques. Parmi les lieux emblématiques, on peut citer la Rotonde, la Florentine, l'Abbaye de Saint Michel, le site de Blangy, etc... qui attirent chaque année des visiteurs en quête de découvertes et d'authenticité.

Sur ce territoire, la principale commune, labellisée par l'Etat « Petite Ville de Demain », Hirson est surtout une ville frontalière : aux confins des départements du Nord et des Ardennes, elle touche également la Belgique.

A la fin du 19ème siècle, grâce à sa position géographique au carrefour des deux régions ferroviaires de l'Est et du Nord, Hirson bénéficie pleinement de l'essor du chemin de fer. Entre 1870 et 1930, l'activité se développe autour de son énorme gare de triage : verrerie, aciérie, fonderie, fromagerie s'installent à Hirson. La population triple en 50 ans. Aujourd'hui encore, la Tour Florentine et la Rotonde, en activité de 1948 à 1969, témoignent de ce riche passé.

Avec la crise économique des années 70 et 80, de nombreuses usines, dont notamment les aciéries de Paris et d'Outréau et les établissements Leclabart ferment leurs portes définitivement, impactant lourdement la vie des habitants de ces territoires.

Depuis 1995, pour faire face à ces difficultés économiques, Hirson renoue avec une politique volontariste de développement local. Mis en œuvre avec la communauté de communes des Trois-Rivières, le soutien accordé à la création ou à l'extension des activités industrielles, artisanales et commerciales va de pair avec la modernisation et la diversification des équipements et services publics locaux.

Ville sportive, avec 21 clubs affiliés à l'Office municipal des Sports, Hirson s'enorgueillit également d'être labellisée par l'UNICEF « Ville amie des enfants ».

Par ailleurs, la culture occupe une place centrale dans ce territoire. Festivals dont le festival de chant et musique baroque de l'abbaye de Saint-Michel, le festival de jazz d'Hirson, une saison culturelle transfrontalière riche et variée, expositions et activités diverses mettent en lumière les traditions locales et les talents artistiques. Les savoir-faire artisanaux, participent à la richesse de ce patrimoine vivant. Les habitants et visiteurs peuvent également profiter de bibliothèques, de musées, du cinéma, d'une galerie d'exposition, d'une micro-folie, et d'une salle de spectacle et de lieux culturels animés, témoignant d'une vie culturelle foisonnante. Hirson organise chaque année une saison culturelle transfrontalière, haute en couleurs, marquant sa volonté d'ouverture, allant de la Belgique, aux Ardennes, dans le département du Nord, mais aussi à travers différentes communes rurales de la Thiérache.

Un environnement naturel préservé

Comme son nom l'indique, la communauté de communes des Trois Rivières est traversée par trois cours d'eau principaux : l'Oise, le Gland, le Thon. Ces rivières, véritables poumons verts, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique de la région. Elles offrent des paysages enchanteurs et constituent un terrain idéal pour les activités de plein air comme la randonnée, le canoë, la pêche ou encore les balades en famille.

Les espaces naturels, composés de forêts luxuriantes, de prairies fleuries et de zones humides, sont le refuge d'une faune et d'une flore diversifiées. La région est également dotée de réserves naturelles et de sentiers écologiques, offrant aux visiteurs des opportunités

uniques pour découvrir un environnement préservé tout en sensibilisant aux enjeux de la protection de la biodiversité.

Une dynamique territoriale et économique

Outre son patrimoine et ses richesses naturelles, la communauté de communes des Trois Rivières est un acteur majeur du développement local. Elle soutient activement les initiatives économiques en mettant en place des zones d'activités et en favorisant l'implantation d'entreprises respectueuses de l'environnement. De nombreux projets collaboratifs voient le jour, en partenariat avec des associations et des collectivités, dans le but de dynamiser le territoire tout en préservant son écosystème.

La mobilité durable est également au cœur des priorités, avec le développement de réseaux de transports en commun, de pistes cyclables et de solutions favorisant les déplacements doux. La Communauté de Communes accompagne également les habitants dans leur quotidien, en proposant des services publics de qualité, tels que des équipements scolaires modernes, des crèches et des infrastructures sportives adaptées à tous les âges.

La Communauté de Communes des Trois Rivières est un territoire où se mêlent harmonieusement nature, culture et dynamisme. Elle constitue un lieu de vie attractif, à la fois pour ses habitants et pour les visiteurs de passage, tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Entre patrimoine préservé, environnement naturel exceptionnel et initiatives innovantes, ce territoire reflète une vision moderne et engagée du développement local, à la fois respectueuse de son passé et tournée vers l'avenir.

3 - À propos du présent appel à candidatures

Cadre de la résidence-mission

Il est donc recherché, en vue d'une résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois-Rivières, un artiste auteur de Bande-Dessinée et/ou illustrateur jeunesse.

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes des Trois-Rivières rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

L'artiste retenu est appelé à résider sur le territoire et à se rendre disponible, de manière

exclusive pour la mission aux dates selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Enjeux de la résidence-mission

La résidence-mission s'inscrit dans une dynamique de démocratisation culturelle, visant à rendre l'art et la culture accessibles à toutes et à tous. En favorisant des rencontres entre artistes et populations locales, elle ambitionne de toucher un large public, en s'adressant aussi bien aux enfants qu'aux adultes, dans tous les temps de la vie.

Inclusion sociale

L'un des objectifs majeurs de cette résidence-mission repose sur l'inclusion sociale. En créant des espaces de partage et d'échanges, elle permet aux publics les plus divers de s'approprier les gestes artistiques proposés par l'artiste, tout en favorisant le dialogue et la cohésion sociale. Chaque rencontre devient ainsi une opportunité d'ouvrir des horizons et de briser les barrières sociales ou culturelles.

Découverte de l'univers artistique d'un auteur

La résidence-mission constitue une occasion unique de découvrir l'univers artistique d'un auteur invité. À travers les propositions de l'artiste, le public pourra appréhender la singularité de son œuvre, tout en tissant des liens avec ses inspirations et son processus de création.

Découverte et redécouverte du patrimoine hirsonnais

La résidence-mission constitue l'opportunité de porter un regard renouvelé sur le patrimoine hirsonnais. Par des gestes proposés par l'artiste, les habitants seront invités à explorer et à redécouvrir les richesses culturelles, historiques et artistiques de leur territoire. Ce travail d'exploration participative permettra de créer des ponts entre mémoire collective et création contemporaine.

Exploration, créativité et lien social

La présence de l'artiste encourage chacun à explorer son potentiel créatif, à découvrir de nouvelles formes d'expression et à enrichir son regard sur le monde. L'expérience directe et participative devient ainsi un levier pour tisser des liens entre les individus et les œuvres, tout en éveillant curiosité et sensibilité.

En mêlant proximité, transmission et exploration, la résidence-mission aspire à créer une véritable rencontre entre l'art et la vie quotidienne.

Calendrier de la résidence-mission

Il s'agit d'une résidence de 2 mois et demi, non consécutives, soit dix semaines de présence effective (50 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur la période du 1^{er} avril au 31 octobre 2025.

La résidence s'organise de la manière suivante :

- Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte d'une durée d'une semaine est proposée en amont du démarrage de la résidence afin que l'artiste retenu puisse se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. L'artiste est invité dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail. Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique laissent une part importante à l'échange et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

- Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 9 semaines, l'artiste rencontre un grand nombre de partenaires potentiels dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. A cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter à l'artiste accueilli en résidence leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Cette résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 10 structures différentes accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

Conditions financières

Les contributions respectives de la DRAC Hauts-de-France et de la ville d'Hirson et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 7 500 euros (pour 10 semaines de résidence). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 15 000 euros (coût ajusté en fonction du statut

des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « gestes artistiques » et de « propos culturels »,
- la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un ehpad, etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Frais annexes :

Un budget de 2 000 € net est alloué à l'auteur afin de couvrir ses frais d'hébergement et de déplacements (aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence et déplacements lors de la résidence).

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

Accompagnement

C'est la Mairie d'Hirson (et plus précisément la Médiathèque), qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale de la résidence-mission.

À ce titre, elle :

- accompagne le artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- veille aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action ;
- facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...).

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la Mairie d'Hirson en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Mairie d'Hirson.

Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du document intitulé « Qu'est-ce qu'une résidence-mission ? » ;
- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :

- une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat ;
- un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur ;
- une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation

des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante : emahoudaux@hirson.net

Objet : Résidence mission Mairie d'Hirson/ suivi du nom de l'artiste)

La date limite d'envoi est fixée au 21 février 2025.

Les différentes candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le 28 février 2025 après-midi. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard le 5 mars 2025.

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

MAHOUDAUX Etienne

03.23.58.86.74

emahoudaux@hirson.net